

Vigipirate : comment réagir en cas de situation suspecte ?

Dans le cadre du plan Vigipirate rehaussé au niveau "Urgence attentat", chacun est invité à rester vigilant au quotidien.



À la suite de l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Premier ministre a décidé d'élever le plan Vigipirate au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire.

Une attention particulière est portée aux établissements scolaires, d'enseignement supérieur et de recherche, aux lieux de culte et de rassemblements.

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens, à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

Chacun a un rôle à jouer dans la bonne mise en œuvre des mesures de protection et dans la prévention d'un passage à l'acte violent.

En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

Consultez les fiches réflexes :

- [Signalement de situations suspectes](#)
- [Réagir en cas d'attaque terroriste](#)
- [Organiser un confinement face à une menace terroriste](#)

Documents

[Vigipirate : Signalement de situations suspectes](#)

[Vigipirate : Réagir en cas d'attaque terroriste](#)

[Vigipirate : Organiser un confinement face à une menace terroriste](#)